

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montrouge, le 11 septembre 2020

Crédit Agricole S.A. confirme son engagement sur le marché Panda avec sa seconde émission obligataire benchmark de 1 milliard de CNY à 3 ans.

Suite à l'émission obligataire Panda inaugurale de décembre 2019, Crédit Agricole S.A. a réalisé avec succès sa seconde émission de titres senior préférés de maturité 3 ans au taux fixe de 3,5% pour un montant de 1 milliard de CNY (équivalent à 123 millions d'euros). Crédit Agricole devient ainsi un émetteur régulier sur le marché obligataire Panda en plein essor, afin de financer ses activités en Chine et diversifier davantage son financement à long terme. Le produit de cette émission servira à financer sa filiale bancaire chinoise entièrement détenue, Crédit Agricole CIB (China) Limited, pour lui permettre de répondre aux besoins de sa clientèle internationale par le biais de financements et de transactions sur les marchés des capitaux.

Cette émission benchmark réussie a été placée auprès d'investisseurs chinois et internationaux sur le marché obligataire chinois et la plateforme Bond Connect à Hong Kong. Le taux de couverture du livre d'ordres de près de 1,64 fois atteste de la confiance continue des investisseurs dans la signature de Crédit Agricole S.A. et la reconnaissance de son programme d'émission en yuan chinois (CNY) de 5 milliards, le premier d'une banque française et d'une banque européenne d'importance systémique.

Olivier Belorgey, Directeur de la Trésorerie et du Financement du Groupe Crédit Agricole et Directeur Financier de Crédit Agricole CIB a déclaré: « Cette seconde émission démontre l'engagement fort du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole CIB en direction du marché chinois. Cette deuxième tranche de financement réussie est aussi une preuve solide de la confiance des investisseurs chinois envers Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur, indifféremment de l'environnement volatile sur les marchés internationaux ».

Nicolas Vix, Président de Crédit Agricole CIB (China) Limited a commenté: « La franchise chinoise est devenue un moteur de croissance majeur en Asie-Pacifique pour le Groupe. Après avoir été le premier pays atteint par la pandémie globale du Covid-19, la vie quotidienne et les affaires se sont redressées fortement en Chine. Ce financement additionnel va permettre à la banque de renforcer sa position pour soutenir les besoins de ses clients ».

L'opération a bénéficié d'une forte dynamique en Chine grâce au support de sept grandes institutions financières chinoises avec Bank of China, chef de file (Lead Bookrunner et Lead Underwriter), Agricultural Bank of China, China Construction Bank, Industrial and Commercial Bank of China, CITIC Securities, China International Capital Corporation Limited et China Merchants Bank, chefs de file associés (Joint-Lead Bookrunners et Joint-Lead Underwriters).

Crédit Agricole CIB (China) Limited, en adéquation avec ses ambitions stratégiques sur le marché obligataire chinois en lien avec l'internationalisation de celui-ci, est aussi intervenue en tant que chef de file associé (Joint-Lead Bookrunner et Joint-Lead Underwriter). L'émetteur, Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central et membre du réseau Crédit Agricole, et ses obligations Panda ont obtenu la notation domestique AAA de l'agence chinoise de notation China Chengxin International Credit Rating.

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE 1/3

Avertissement:

Ce communiqué est réalisé à titre informatif et ne constitue en aucun cas une offre d'achat, de vente ou de distribution de titres dans quelque pays que ce soit.

Le présent communiqué de presse est un communiqué et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil (tel que modifié et complété le cas échéant, à tout moment), (le « **Règlement Prospectus** »).

Toute offre de titres sera réalisée au moyen d'un prospectus d'émission qui contiendra des informations détaillées sur Crédit Agricole S.A., son équipe dirigeante, ainsi que les informations financières le concernant. Tout ou partie du présent communiqué, ne pourra en aucun cas être diffusé dans un pays dans lequel une telle diffusion serait restreinte, interdite ou jugée illégale en vertu du droit applicable, qu'il s'agisse d'une loi, d'un règlement et / ou d'une restriction spécifique de vente applicable.

Le présent communiqué ou les informations qu'il contient n'ont pas pour but qu'il soit versé de quelconque somme d'argent ou qu'il soit fourni des titres ou autre en contrepartie et, si toutefois tel était le cas, un tel versement ou une telle fourniture de titres ou autre ne serait pas acceptée. Ni le présent communiqué, et/ou l'information qu'il contient, ni la diffusion de ce communiqué ou de tout ou partie de l'information qu'il contient ne constitue la base d'un contrat, d'un engagement ou d'une décision d'investissement sur laquelle s'appuyer de quelque manière que ce soit.

Etats-Unis:

Aucun titre n'a été ou ne sera enregistré conformément au « *U.S. Securities Act of 1933* » tel que modifié (le « *Securities Act* »), ni à aucune autre loi applicable aux titres d'un état ou de tout autre juridiction des Etats-Unis. Aucun titre ne pourra être offert, vendu ou distribué aux Etats-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux exigences d'enregistrement en vertu du *Securities Act* et de toute autre loi étatique ou locale relative aux titres, ou lorsque la transaction n'est pas soumise aux exigences d'enregistrement du *Securities Act* et de toute autre loi étatique ou locale relative aux titres. Aucune offre publique n'est effectuée aux États-Unis ou dans tout autre pays où une telle offre publique serait restreinte, interdite ou jugée illégale en vertu du droit applicable, qu'il s'agisse d'une loi, d'un règlement et / ou d'une restriction spécifique de vente.

Espace Economique Européen :

En ce qui concerne les Etats Membres de l'Espace Economique Européen (ci-après dénommés individuellement un « **Etat Membre** »), le présent communiqué s'adresse uniquement et n'est destinés qu'aux investisseurs qualifiés d'un Etat Membre au sens du Règlement Prospectus.

En conséquence, toute personne présente dans un Etat Membre et proposant ou ayant l'intention de proposer une offre des titres obligataires dans cet Etat Membre ne pourra le faire que dans le cas où il n'existe, à la charge de Crédit Agricole S.A ou des mandataires de Crédit Agricole S.A (en ce compris les *joint lead managers intervenant dans le cadre de l'émission des titres obligataires*), aucune obligation de publier un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément à un prospectus existant conformément à l'article 23 dudit Règlement Prospectus.

France:

Les obligations ne seront pas offertes ou vendues au public en France, que ce soit directement ou indirectement, sauf dans le cadre d'une exemption prévue à l'article 1(4)(a) du Règlement Prospectus. L'offre, la vente et la distribution d'obligations, ainsi que tout autre document relatif auxdites obligations ont été et seront uniquement destinés, en France, à des personnes morales répondant à la définition d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus et toute autre loi ou règlement français applicable.

Royaume-Uni:

Le présent communiqué de presse est diffusé et s'adresse exclusivement à : (i) toute personne en dehors du Royaume-Uni ou (ii) à des professionnels de l'investissement relevant de l'article 19(5) du Services and Markets Act 2000» (Financial Promotion), Order 2005 (I' « Order ») ou (iii) à des entités qualifiées de « high net worth entities » et à toute personne à qui le communiqué peut être diffusé. telles que définies à l'article 49(2) (a) à (d) de l'Order, ou à tout autre personne à qui le communiqué peut être légalement diffusé (ci-après conjointement appelés les « Personnes Concernées »). Les obligations ne seront disponibles qu'aux Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition de telles obligations ne pourra être réalisés qu'avec des Personnes Concernées. Toute personne qui ne serait pas une Personne Concernée ne devra pas utiliser ou se fonder sur ce document ou son contenu.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17 charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41 olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr Pauline Vasselle + 33 1 43 23 07 31 pauline.vasselle@credit-agricole-sa.fr

CONTACTS PRESSE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Maryse Dournes maryse.dournes@ca-cib.com Lilian Kung lilian.kung@ca-cib.com

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info





